



Assurance pour responsabilite civile

Par **judd**, le **29/09/2008** à **00:41**

Quelqu'un a porter plainte contre moi et demande les dommages materials et prejudice morale etc. Mon assurance mutirisques habitation me couvre pour responsabilite civile. Je voudrais savoir si la responsabilite civile comprendre les plaintes déposer à la gendarmerie sil vous plait?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **29/09/2008** à **12:18**

Bonjour

si votre responsabilité pénale peut être engagée, votre assurance responsabilité civile ne prendra pas en charge les dommages causés à autrui.

exemple :

1°) vous cassez la vitre de votre voisin en jouant au football dans votre jardin.

La responsabilité civile peut être engagée.

2°) vous agressez quelqu'un et vous lui cassez le nez ou sur le coup de la colère vous cassez

le pare brise de votre voisin.

Vous devrez payer sur vos revenus les dommages et intérêts qu'obtiendra la victime.

Restant à votre disposition.